

Bayeux-Bessin

Plages du Débarquement

office de tourisme

N. /Réf : LJ/DLL/DJ/17-067

le 17 août 2017,

ADHESION 2018 - OFFICE DE TOURISME

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser le bulletin d'adhésion à l'office de tourisme de Bayeux Intercom pour l'année 2018.

L'office de tourisme de Bayeux Intercom œuvre chaque jour à votre service, notamment dans les domaines de l'accueil et de l'information (Arromanches, Bayeux, Longues-sur-Mer, Port-en-Bessin), de la promotion, mais aussi de l'animation (DDay Festival Normandy, Rendez-vous à la cathédrale, Feux de la tour Vauban, Soirs d'été à l'abbaye de Mondaye, Cathédrale de Guillaume...).

Il intervient également auprès du service Développement touristique de Bayeux Intercom pour aménager notre territoire en équipements touristiques (chemins de randonnée, véloroutes, itinéraires équestres, panneaux du patrimoine...).

Il est donc essentiel, en tant que prestataire touristique de Bayeux Intercom, que vous souteniez notre action et que vous soyez militant et ambassadeur de la politique touristique de notre territoire.

Pour 2018, le conseil d'administration souhaite toujours maintenir la cotisation à 50 euros.

Réservée aux seuls prestataires touristiques de Bayeux Intercom, cette cotisation a une vocation strictement associative (une voix à l'assemblée générale) et elle n'apporte aucune contrepartie en matière de promotion.

Par contre, elle donne la possibilité d'accéder, dans un second temps, et pour ceux qui le souhaitent, aux services et outils payants proposés à nos seuls adhérents (éditions, sites internet, présentoirs...). **Etant entendu que nos services n'utilisent que ces documents pour présenter les prestataires de la destination Bayeux - Bessin - Plages du Débarquement, en donnant toujours la priorité à ceux de Bayeux Intercom.**

Afin de valider votre adhésion pour l'année 2018, je vous serais reconnaissant de bien vouloir retourner le bulletin ci-joint à Delphine JEAN **avant le lundi 19 septembre.**

J'attire votre attention cette année sur la nouvelle répartition des rôles entre la commission Pôle touristique du Bessin (Guide d'accueil et site internet Bessin notamment) et les trois offices de tourisme que compte désormais le Bessin (Bayeux Intercom, Isigny-Omaha Intercom, Seules Terre et Mer) :

- ✓ A compter de 2018, les hébergements partenaires ne seront plus présentés dans le guide d'accueil du Bessin, mais dans un document spécifique réalisé par l'office de tourisme à la seule échelle de Bayeux Intercom. Il sera largement diffusé, notamment par notre service Accueil. Le coût de l'insertion sera réduit.

Ces hébergements seront par contre toujours présents sur le site internet du Bessin (www.bessin-normandie.com) via une marque blanche, et figureront en plus sur la nouvelle rubrique Hébergement du site internet de l'office de tourisme (www.bayeux-bessin-tourisme.com).

- ✓ S'agissant de la restauration, sa présence dans le guide d'accueil se fera sous forme de liste, mais le coût de l'insertion sera réduit. La visibilité restera inchangée sur le site internet du Bessin, avec création d'une marque blanche sur le site internet de l'office de tourisme.
- ✓ Pas de changement pour les autres activités touristiques - toujours valorisées dans le guide d'accueil et le site internet du Bessin - qui bénéficieront toutefois d'une visibilité nouvelle sur le site internet de l'office de tourisme via une marque blanche.

Office de tourisme de Bayeux Intercom

Siège : 4 place Gauquelin Despallières - F 14400 Bayeux
Bureaux : Arromanches, Bayeux, Longues-sur-Mer, Port-en-Bessin
Tél. 02 31 51 28 23 - www.bayeux-bessin-tourisme.com
Siret 439 170 317 00028 - APE 7990Z



Une autre nouveauté importante concerne les chambres d'hôtes.

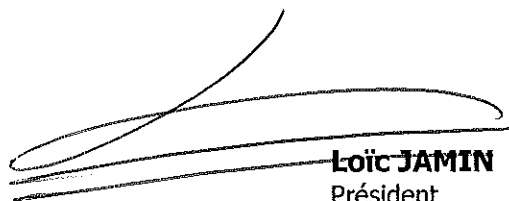
- ✓ Nous exigeons jusqu'à présent qu'en plus de la déclaration en mairie obligatoire, les chambres d'hôtes soient affiliées à un label officiel ou une marque reconnue. Compte tenu de l'évolution du marché et des habitudes de consommation, et après discussion sur le terrain, nous supprimons cette exigence à compter de 2018.

Par contre, afin de garantir la qualité des chambres d'hôtes présentes dans nos éditions, nous demanderons aux établissements qui ne souhaitent plus être labellisés de s'engager dans notre nouvelle démarche de Qualification de l'offre. Directement inspirée des procédures de classement des meublés de tourisme, cette démarche de contrôle permettra, pour un coût n'excédant pas 200 euros pour 5 ans, d'obtenir un certificat attestant de la qualité de la prestation. Ce contrôle sera réalisé par la société spécialisée qui nous accompagne dans cette démarche.

Ces différentes nouveautés feront l'objet de courriers et d'informations spécifiques dans les prochaines semaines. Delphine JEAN reste votre contact privilégié pour répondre à vos questions.

Je vous remercie par avance de votre soutien et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Touristiquement vôtre!



Loïc JAMIN
Président